



GRUPE
PAROT
MOTION DEALER



GRUPE PAROT

Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise

Exercice Clos 31 Décembre 2019

SOMMAIRE

1- Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	6
1.1 ■ Situation de la société et activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé	6
1.2 ■ Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir	7
1.3 ■ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	8
1.4 ■ Activité de la société en matière de recherche et développement	10
1.5 ■ Succursales existantes	10
1.6 ■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes consolidés	10
1.7 ■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes sociaux (en euros)	15
1.8 ■ Analyse Objective et exhaustive de l'évolution des affaires : indicateurs clés de nature non financière	17
1.9 ■ Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle	17
1.10 ■ Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	19
1.11 ■ Principaux risques et incertitudes	20
1.12 ■ Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	21
1.13 ■ Utilisation des instruments financiers	21
1.14 ■ Prise de participation significatives ou prise de contrôle	23
1.15 ■ Renseignements relatifs à la répartition du capital et s'il en existe aux actions d'auto contrôle	25
1.16 ■ Informations relatives à l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants	25
1.17 ■ Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants	26
1.18 ■ Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions	26
1.19 ■ Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices - art 243 bis CGI	26
1.20 ■ Etat de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice	26
2 - Déclaration de Performance Extra Financière	29
3- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestions des risques	30
3.1 ■ Composition du Conseil	30
3.2 ■ Organisation du conseil – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	30
3.3 ■ Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux	33
3.4 ■ Liste des conventions réglementées	35
3.5 ■ Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés au Conseil d'Administration	37

3.6 ■ Rémunération et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux de la société	38
3.7 ■ Précisions sur les dispositions du code MIDDLENEXT : Comply or Explain	40
3.8 ■ Modalités particulières de participations des actionnaires à l'Assemblée générale	41
3.9 ■ Mention dans le rapport de gestion des informations portant sur la structure du capital de la société	41
3.10 ■ Risque financier liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société	41
3.11 ■ Limitations éventuelles que le conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général	41

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2020 prorogée au 18 septembre 2020

Bruges le 24 avril 2020,

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice en total cohérence avec son modèle d'affaires.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Dans le contexte COVID -19 et en conformité avec les dispositions de l'article 3 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sera prorogée au 18 septembre 2020. L'heure et le lieu seront fixés par voie de convocations.

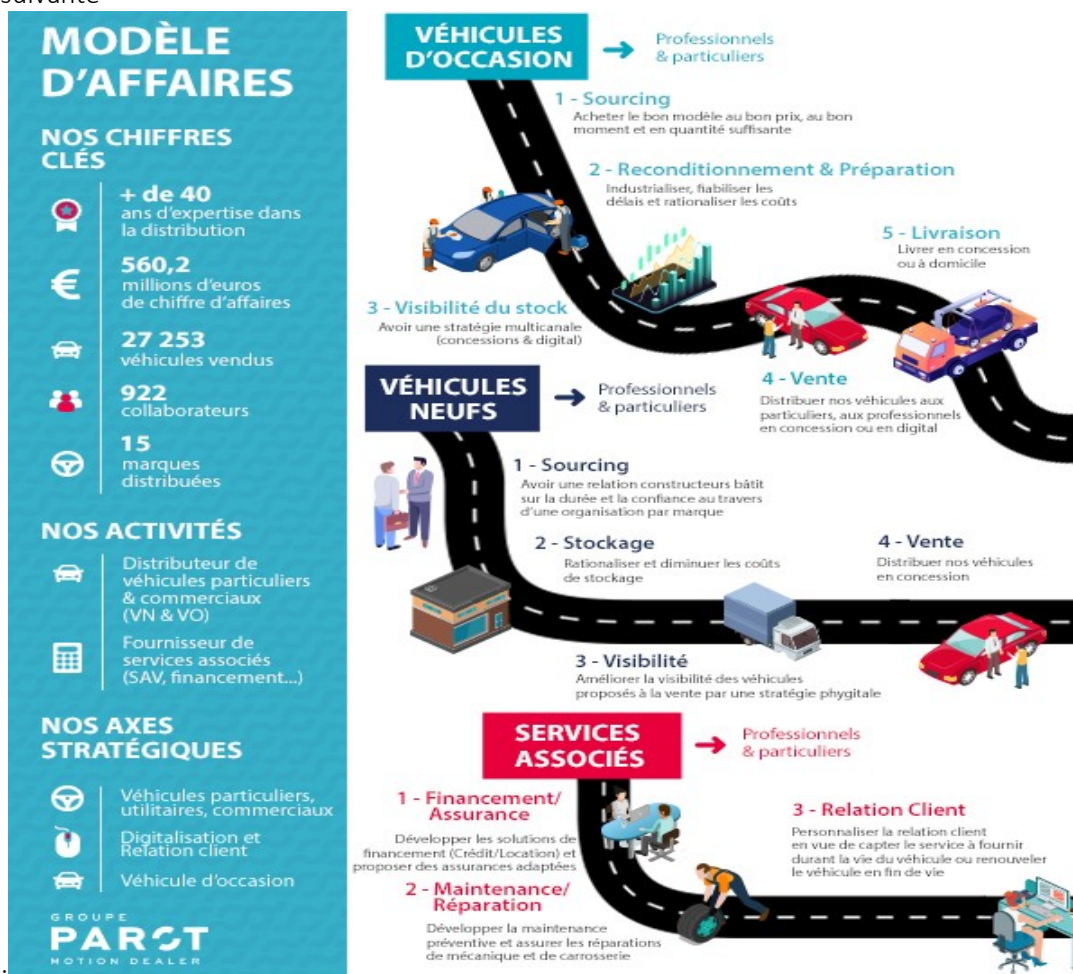
Le Groupe PAROT distributeur de véhicules neufs et occasions, de services associés SAV (entretien et réparation) et de services financiers (financement, assurances, garantie etc...) est depuis toujours un acteur majeur dans le secteur de la mobilité sur le territoire national. Pour maintenir cette dynamique, le Groupe s'appuie entre autres sur un réseau de concessions physiques national ainsi que sur sa plateforme digitale (zanzicar.fr).

Depuis l'origine, le développement du Groupe a été porté par :

- sa capacité d'investissement et sa croissance régulière
- sa capacité à distribuer l'ensemble de ses marques tant sur le marché des véhicules particuliers que sur le marché des véhicules commerciaux
- l'adaptation permanente de son organisation.

La politique du Groupe est orientée vers la satisfaction client, il évolue sur le marché généraliste au travers des marques FORD, MAZDA, MITSUBISHI, FIAT, ALFA ROMEO notamment, mais également sur le marché PREMIUM au travers des marques BMW et MINI face à une concurrence et un marché très étendu. Sur le marché des véhicules commerciaux, il est essentiellement présent au travers des marques FORD, IVECO et MAN.

Son modèle d'affaires s'articule au travers de ses différentes sociétés d'exploitation de la manière suivante



1- Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

1.1 ■ Situation de la société et activité de celle-ci au cours de l'exercice écoulé

Les principaux évènements suivants sont intervenus au cours du 1^{er} semestre 2019 :

Activité Véhicules Particuliers :

Dans un contexte économique tendu, le Groupe a pris deux décisions stratégiques majeures pour améliorer la rentabilité de son pôle Véhicules Particuliers :

1. La cession des fonds de commerces de 4 concessions de la région Centre ayant généré une perte d'exploitation de -0,6 M€ pour un chiffre d'affaires de 15,7 M€ sur le premier semestre 2019.
2. L'arrêt de l'activité « pure player » de la société Parot Digital et l'intégration de Zanzicar.fr comme canal de promotion de l'ensemble de l'offre de véhicules particuliers d'occasion du Groupe PAROT. Ce mouvement permet de tirer profit de la notoriété construite autour de la marque Zanzicar et de l'expérience accumulée dans l'exploitation des outils digitaux pour offrir un large choix de véhicules d'occasion toutes marques sans supporter de stock dédié ni de charges spécifiques autres que le fonctionnement de la plateforme informatique.

Par ailleurs, le groupe poursuit le repositionnement de son activité Premium, notamment avec l'ouverture de deux nouveaux sites BMW-MINI à Bordeaux : un Concept Store qui sera inauguré en septembre 2019 dans le centre de Bordeaux, et la concession de Bordeaux-Lormont qui ouvrira en janvier 2020 dans le cadre du déménagement du site actuellement basé quai de Brienne.

Activité Véhicules Commerciaux :

En date du 1^{er} janvier 2019 la société PAROT VI a absorbé la société PAROT INDUSTRIE ; cette opération s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation du groupe de sociétés contrôlées par la société GROUPE PAROT. La Société Absorbée et la Société Absorbante ayant des objets sociaux connexes, la fusion constitue une opération de structuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles.

Par ailleurs, en date du 4 février 2019, la société PAROT VI a acquis un fonds de commerce de réparation et services de véhicules industriels et de véhicules légers exploité par la SARL NEULAT à Montauban (par ailleurs titulaire d'un contrat d'agent réparateur IVECO), afin de densifier son maillage d'ateliers de services dans la région Sud-Ouest.

Les principaux évènements suivants sont intervenus au cours du 2nd semestre 2019 :

Activité Véhicules Particuliers :

Au cours du second semestre, le Groupe PAROT a confirmé la cession effective :

- Le 31 octobre de la concession de Blois (41).
- Le 4 décembre des concessions de Bourges (18), Orléans Nord et Sud (45).

En date du 15 novembre 2019, la société PAROT AUTOMOTIVE Sud-Ouest a acquis un fonds de commerce de distribution de véhicules neufs sous contrat de distribution du constructeur MAZDA exploité par Monsieur MACARIE à Cahors.

Enfin, en date du 19 décembre, le Groupe PAROT a signé une lettre d'intention au profit de la société EDEN AUTOMOBILES portant sur la cession de la totalité des titres des sociétés PAROT PREMIUM Brive, PAROT PREMIUM Bordeaux et PORTES DE BORDEAUX. A cette même date, la Société PAROT AMENAGEMENT COMMERCIAL a cédé 55 % des titres qu'elle détenait dans le capital social de la SAS PORTES DE BORDEAUX à la société EDEN AUTOMOBILES, à leur valeur nominale. La SAS PORTES DE BORDEAUX abrite l'immeuble de la future (ouverture en janvier 2020) concession BMW – MINI de Bordeaux - Lormont.

Arrêt de l'activité « pure player » de Parot Digitals

Initialement le développement par la société Parot Digitals, d'une activité « pure player » via le site zanzicar.fr partait du constat de la dissociation entre les canaux physiques et digitaux. Le développement de l'offre digitale dans notre secteur d'activité a conduit à la consolidation des canaux dans un mode « phygital ».

Le canal digital opère en amont de la vente, mais la visite en concessions et le contact avec les équipes de vente continuent de constituer l'étape finale dans le processus de vente.

Ainsi, afin de capitaliser sur le savoir-faire développé en matière de marketing digital, d'acquisition de clients, de traitement des leads sur le marché VO, le site de vente en ligne Zanzicar.fr a été intégré à l'offre VO de l'ensemble des concessions du Groupe et propose désormais l'offre de toutes nos concessions. Le site complète ainsi le dispositif digital des concessions et ne nécessite plus des investissements marketing dédiés qui génèrent un niveau de point mort que l'activité ne pouvait atteindre dans un délai acceptable.

La plateforme Zanzicar.fr, qui conserve sa capacité à générer des ventes, devient ainsi un infomédiaire intégré au service du développement de l'offre de Véhicule d'Occasions.

C'est dans cette configuration et sous la marque Zanzicar que la société VO300, filiale à 95 % du Groupe PAROT, va étendre son offre, actuellement concentrée à 100% en BtoB au BtoC. Elle va par ailleurs profiter de l'implantation bordelaise du groupe pour étendre sa présence sur le Sud-Ouest, étant historiquement présente à Clermont-Ferrand et Poligny dans le Jura.

Démission de Monsieur Hervé REBOTIER :

Compte tenu des enjeux commerciaux et financiers de la division Véhicules Commerciaux, Monsieur Hervé Rebotier a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la SA GROUPE PAROT pour se consacrer pleinement à la Direction Générale de la Division Véhicules Commerciaux à partir du second semestre 2019.

1.2 ■ Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Le Groupe Parot a connu 4 trimestres consécutifs de perte à fin décembre 2019. Les augmentations de capital de 2016 et 2017 visaient à financer les croissances externes, les coûts de démarrage et les investissements prévus pour initier la plateforme en ligne Zanzicar.fr. Toutefois, les résultats 2018 faisaient apparaître que la croissance externe sur les activités automobiles, n'apportait pas les résultats

attendus et occasionnaient une consommation additionnelle de trésorerie. Le premier semestre 2019 a permis de conclure que les coûts de développement commercial de la plateforme Zanzicar.fr n'étaient pas compatibles avec la rentabilité du groupe.

Ainsi, le 1^{er} trimestre 2019, un programme de redressement du Groupe a été initié, visant à : recouvrer de la trésorerie notamment par la réduction des stocks, dynamiser à court terme les activités qui en avaient le potentiel, et recentrer le périmètre sur les seules activités bénéficiaires.

La révision des politiques d'achats a permis une baisse significative du stock au second semestre 2019. L'essentiel de la plaque Parot Automotive Centre a été cédé, seule reste la concession de Châteauroux, qui génère encore un résultat déficitaire et fait l'objet d'un programme de réorganisation. L'activité commerciale de Parot Digital (site internet Zanzicar.fr) a été progressivement arrêtée sur le second semestre 2019. Le site Zanzicar.fr a été intégré dans le dispositif de vente de Véhicules Particuliers d'Occasion Omnicanal consolidé autour de VO3000.

Le dernier élément de cette feuille de route, que le Groupe PAROT confirme, est la cession de l'intégralité de son pôle Premium, exploitant les marques BMW et MINI. Ce pôle, constitué de deux entités juridiques, abrite 4 concessions à Brive (19), Limoges (87), Bordeaux-Centre (Quai des Marques, 33) et Bordeaux (33) et a généré en 2019 une perte nette de 2 M€ pour un chiffre d'affaires de 93,2 M€.

Tenant compte de la cession effective en décembre 2019 de quatre concessions de la Région Centre, de l'arrêt de l'activité « pure player » de Zanzicar, et de la cession en cours de son pôle Premium, le nouveau périmètre du Groupe PAROT représente un chiffre d'affaires de 426,8 M€ au 31 décembre 2019, comparé à 401,6 M€ sur le même périmètre au 31 décembre 2018.

Sur la base des performances 2019, et avant que n'apparaisse la crise du Covid 19, le périmètre 2020 du groupe était en mesure de confirmer son redressement et anticipait une croissance organique rentable.

Aujourd'hui, à ce stade de la crise Covid 19, il est difficile de se prononcer sur la performance probable du Groupe pour l'année 2020. Toutefois, les actions conduites depuis le premier semestre 2019, étaient indispensables pour donner au Groupe la capacité de faire face à cette crise sanitaire.

1.3 ■ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Contrat de Liquidité

Le Groupe PAROT (code ISIN : FR0013204070 - code mnémonique : ALPAR), a procédé à la résiliation de son contrat de liquidité conclu avec la Société Louis Capital MARKETS à effet du 31 décembre 2019.

Pour mémoire, ce contrat avait pour objet l'animation des titres de la Société Groupe PAROT sur le marché Euronext Growth Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants avaient été affectés au compte de liquidité à compter du 2 janvier 2019.

- 105 193,73 euros en espèces – 27 642 titres

A la date du 31 décembre les moyens affectés au contrat de liquidité étaient les suivants :

- 41.713,62 Euros en espèces - 41.909 titres

Listing Sponsor

Le Groupe PAROT annonce avoir confié, à compter du 1er janvier 2020, la mission de Listing Sponsor à la société CHAMPEIL.

Index égalité professionnelle hommes / femmes

La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 prévoit une obligation pour l'employeur de viser un objectif de suppression des écarts de salaire entre les femmes et les hommes. C'est dans ce cadre que le Groupe PAROT publie les notes des filiales concernées. Le décret d'application n°2019-15 du 8 janvier 2019 précise les modalités de calcul des indicateurs déterminant le résultat de l'index. Le résultat figure sur le site du Groupe à l'adresse suivante : <https://www.groupe-parot.com/publications/>

COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Il s'agit d'un événement post-clôture n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture : conformément aux normes comptables, cet événement n'a donc pas été pris en compte pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019. Le groupe considère à ce stade que le principe de continuité d'exploitation retenu dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice 2019 est assuré.

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 à la fin du premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité informe que la crise sanitaire COVID- 19 aura un impact sur l'activité économique du Groupe plus particulièrement dès le second trimestre 2020.

Depuis le 14 mars 2020, le Groupe PAROT a pris les dispositions nécessaires pour l'ensemble de ses activités avec pour objectif de préserver la santé de ses collaborateurs ainsi que celle de ses clients. Durant cette période, le Groupe PAROT s'adapte au jour le jour, heure par heure, au contexte inédit dans lequel le pays est plongé pour réagir au mieux aux événements tout en maintenant au maximum ses activités.

Le Groupe PAROT a donc, dès le 16 mars 2020 conformément à la demande du Gouvernement, procédé notamment :

1. A la fermeture au public des halls d'exposition de véhicules neufs et des parcs d'exposition de véhicules d'occasion. Dans le respect des consignes sanitaires, une présence au cas par cas des commerciaux VN et VO a pu être assurée pour la bonne gestion des dossiers en cours,
2. Au maintien des activités de vente de pièces de rechange et ateliers de mécanique, là encore dans le respect des consignes sanitaires,

3. A la systématisation du télétravail pour les fonctions compatibles.

Devant la baisse brutale de l'activité économique, la société VO3000 a maintenu une activité minimum en fonction des sollicitations de ses clients.

Toutes les activités qui perdurent à la date de rédaction de ce rapport, perdurent dans le respect total des consignes sanitaires dites « mesures barrières », détaillées et affichées sur chacun des sites d'exploitation. Ces informations sont reprises sur notre site à l'adresse : <https://www.groupe-parot.com/actualites/>

Dans le cadre des actions menées par le Gouvernement visant à limiter la propagation du coronavirus, et en fonction du niveau d'activité de chaque site, le Groupe PAROT a recours ;

1. Au télétravail pour les activités le permettant,
2. A l'arrêt de travail pour les parents devant s'occuper de leurs enfants privés d'école et pour toute personne à risque,
3. A la prise de RTT et de Congés Payés en fonction des situations individuelles,
4. Et enfin au dispositif d'activité partielle.

Par ailleurs, le Groupe s'est prévalu de l'ensemble des mesures légales à sa disposition afin de bénéficier des reports de paiement, et travaille activement sur l'obtention de liquidité et d'accompagnement financier pour les mois à venir.

Aussi, et malgré un manque de visibilité sur la reprise des activités, le Groupe est confiant sur sa capacité à faire face à cette période de crise et reprendre progressivement ses activités quand les mesures actuelles seront levées.

1.4 ■ Activité de la société en matière de recherche et développement

Compte-tenu du secteur d'activité du Groupe, ce dernier n'effectue aucune activité en matière de recherche et développement.

1.5 ■ Succursales existantes

Néant.

1.6 ■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes consolidés

1.6.1 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait :

Sociétés	Adresses	SIREN	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2018	Pourcentage d'intérêt au 31/12/19	Méthode de consolidation	Sociétés intégrées fiscalement
Groupe Parot	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	349 214 825			Société Mère	✓
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	309 467 884	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	480 019 090	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Industrie ¹	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	422 305 219	100,0%	0,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	328 307 335	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Premium Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	792 632 796	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Premium Bordeaux	23 quai de Brienne 33000 Bordeaux	332 333 426	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	820 975 753	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	821 002 904	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	423 890 110	95,0%	95,0%	Intégration Globale	✓
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	514 328 632	77,5%	77,5%	Intégration Globale	
Parot Automotive Ile de France	Lieu dit le Pavé ZI Nord CD118 - 91420 Morangis	963 202 544	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Centre	109 rue André Dessaux - 45400 Fleury Les Aubrais	085 480 671	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Développement ²	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	433 347 382	100,0%	0,0%	Intégration Globale	✓
Parot Automotive Limoges	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	300 862 562	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
Parot Aménagement commercial ³	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	394 615 413	100,0%	45,0%	Sortie du périmètre	
SCI 64	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	453 330 383	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI 24/87	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	452 284 714	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCG 19	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	479 959 116	96,0%	96,0%	Intégration Globale	✓
SCI 86	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	528 186 190	98,0%	98,0%	Intégration Globale	✓
SCI Les Vignes	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	493 171 276	99,8%	99,8%	Intégration Globale	✓
SCI de l'Isle	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	432 247 658	100,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI B2P	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	441 803 236	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 47	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	837 692 425	100,0%	100,0%	Intégration Globale	
SCI Rue de Fieuzal	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	840 896 526	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SAS Portes de Bordeaux ³	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	841 155 039	100,0%	45,0%	Sortie du périmètre	
SCI Saint Douillard	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	841 154 909	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Corbeil	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	841 397 854	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Croix Boisselière	21 rue Daugère 33520 Bruges	378 272 645	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Immo Behra Nord	21 rue Daugère 33520 Bruges	415 106 525	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Immo Behra Sud	21 rue Daugère 33520 Bruges	415 106 905	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Immo Behra Bannier ⁴	21 rue Daugère 33520 Bruges	415 107 077	100,0%	0,0%	Intégration Globale	✓
SCI Beric	21 rue Daugère 33520 Bruges	414 367 847	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Foncim 45	21 rue Daugère 33520 Bruges	421 748 823	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI Glenn	21 rue Daugère 33520 Bruges	397 580 135	100,0%	100,0%	Intégration Globale	✓
SCI 33	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	443 039 748	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 16	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	808 215 032	10,0%	0,0%	Sortie du périmètre	
SCI La Rivière	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	503 847 980	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Bas roc	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	752 393 751	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Mulatet	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	752 391 490	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Nouguey	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	788 682 342	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI 31	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	791 774 482	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Foirail	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	814 915 914	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Novital	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	813 783 545	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	
SCI Le Héron	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	500 316 948	10,0%	10,0%	Mise en équivalence	

¹ La société Parot Industrie a fusionné dans la société Parot VI

² La société Parot Développement a été tупée dans la société Parot Automotive Sud-Ouest

³ La SAS Portes de Bordeaux sort du périmètre de consolidation, Cf Note 2,

⁴ La SCI Immo Behra Bannier a fusionné dans la SCI Immo Behra Nord

1.6.2 Méthode de consolidation

Le Groupe consolide :

- par intégration globale, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ;
- par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

A noter la sortie du périmètre de consolidation des titres de la société Portes de Bordeaux. En effet, le 20 décembre, 55% des titres de cette filiale ont été cédés au Groupe EDEN AUTO qui exerce désormais le contrôle sur cette société.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels établis au 31 décembre, retraités, le cas échéant, pour se conformer aux principes comptables retenus par le Groupe.

1.6.3 Base de préparation des comptes consolidés

Ces comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du référentiel consolidé français CRC n°99-02.

Les informations données dans l'annexe aux comptes ont par ailleurs été complétées, en particulier :

- d'un exposé plus détaillé des règles et méthodes comptables appliquées ;
- de notes explicatives liées à la présentation du compte de résultat par destination ;
- d'une information sectorielle ;
- de notes plus détaillées concernant certains postes du Bilan telles que les dettes et emprunts, la rémunération des dirigeants, l'affacturage.

1.6.4 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2018	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	13	523 990	560 233
Coût des ventes		(455 819)	(489 454)
Marge brute		68 171	70 779
Coûts de distribution	14	(38 758)	(40 479)
Marge contributive		29 413	30 300
Coûts généraux et administratif	15	(30 072)	(31 839)
Résultat d'exploitation		(659)	(1 539)
Résultat financier	16	(1 530)	(2 101)
Résultat courant des entreprises intégrées		(2 189)	(3 640)
Résultat exceptionnel	17	(1 515)	(2 173)
Impôts sur les résultats	18	645	961
Résultat net des entreprises intégrées		(3 059)	(4 852)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		327	70
Dépréciation des écarts d'acquisition			(320)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(2 732)	(5 102)
Part revenant aux intérêts minoritaires		(134)	(41)
Résultat revenant à l'entreprise consolidante		(2 866)	(5 143)
Résultat net par action (en euro)	19	-0,62	-1,12

1.6.5 Le bilan consolidé

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Ecart d'acquisition et fonds de commerce	4.1	18 503	15 645
Immobilisations incorporelles	4.2	2 268	1 991
Immobilisations corporelles	4.3	28 961	28 458
Immobilisations financières	4.4	1 218	1 283
Titres mis en équivalence		275	64
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		51 225	47 441
Stocks et en cours	5	154 560	115 649
Clients et comptes rattachés	6	26 482	31 375
Autres créances	7	29 383	30 821
Impôts différés		1 812	
Disponibilités	8	5 969	3 891
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		218 206	181 736

TOTAL DE L'ACTIF		269 431	229 177
-------------------------	--	----------------	----------------

(En milliers d'€)	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2019
Capital	9	7 399	7 399
Primes		12 036	12 036
Réserves		8 761	5 834
Résultat de l'exercice		(2 866)	(5 143)
Capitaux propres part du groupe		25 330	20 126
Intérêts minoritaires		206	246
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		25 536	20 372
Provisions pour risques et charges	10	432	1 711
Emprunts et dettes financières	11	76 185	76 073
Fournisseurs et comptes rattachés		137 533	107 453
Autres dettes	12	27 646	23 568
Impôts différés		2 099	
TOTAL DES DETTES		243 895	208 805

TOTAL DU PASSIF		269 431	229 177
------------------------	--	----------------	----------------

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à -5 102 K€ contre -2 732 K€ en 2018. Pour l'exercice 2019, le résultat d'exploitation s'établit à -1 539 K€ contre -659 K€ en 2018. Certaines filiales ont contribué positivement à ce résultat d'exploitation à savoir :

- VO3000 à hauteur de 1 129 K€
- La plaque véhicules industriels comprenant les filiales PAROT VI et PAROT Trucks à hauteur de 2 753 K€
- PAROT AUTOMOTIVE Sud-Ouest à hauteur de 1 549 K€

Alors que d'autres filiales ont contribué négativement à ce résultat d'exploitation à savoir :

- PAROT Digitals pour un montant de -2 720K€
- Les filiales PAROT Automotive Centre et PAROT Automotive Ile-de-France pour un montant de -1 872 K€
- La pôle Premium comprenant les filiales PAROT Premium Brive et PAROT Premium Bordeaux pour un montant de -1 427 K€.

Nous vous demandons conformément aux articles L 225-100 et L233-16 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

1.7 ■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires : Comptes sociaux (en euros)

1.7.1 Résultats et situation financière

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 4 305 529 euros contre 4 881 762 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 9 465 170 euros contre 6 498 098 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 9 887 800 euros contre 7 753 675 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de -422 630 euros contre un déficit de -1 255 577 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 950 976 euros contre 2 635 430 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le montant des charges sociales s'élève à 1 301 205 euros contre 1 098 339 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié s'élève à 37 contre 44 pour l'exercice précédent. Il est précisé que la société a supporté des dépenses de travail intérimaire d'un montant de 17 699 euros

Le résultat financier s'établit à une perte de -8 293 399 euros contre 514 789 euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -8 716 029 euros contre -740 788 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel, s'établit à 29 743 euros. Compte tenu du montant d'impôt sur les bénéfices de -1 139 110 euros, le résultat de l'exercice s'établit à une perte de -7 547 176 euros (contre une perte de -4 644 205 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élève à 46 499 060 euros contre 61 576 908 euros pour l'exercice précédent.

1.7.2 Dépenses non déductibles des bénéfices

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice prennent en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal (art 39.4 CGI) à hauteur de 16 166 € et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

1.7.3 Proposition d'affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 7 547 176,02 euros de la manière suivante :

- Report à Nouveau :

Le compte « Report à Nouveau » dont le solde débiteur est porté de - 4 777 484,10 euros à - 12 324 660,12 euros

1.7.4 Tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
GROUPE PAROT	42 369,00	42 735,00	43 100,00	43 465,00	43 830,00
1. Capital fin d'exercice					
Capital social	4 840 800,00	6 198 515,20	7 398 515,20	7 398 515,20	7 398 515,20
Nombre d'actions ordinaires existantes	302 550,00	3 874 072,00	4 624 072,00	4 624 072,00	4 624 072,00
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par conversion de droit de souscription					
2. Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	1 946 063,00	1 970 300,00	3 044 960,00	4 881 762,00	4 305 529,00
Bénéfices avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 638 131,00	-569 389,00	1 188 845,00	1 095 950,00	-861 441,00
Impôts sur les bénéfices	331 908,00	365 793,00	487 139,00	-1 007 512,00	-1 139 110,00
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Bénéfices après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	313 722,00	-235 387,00	107 482,00	-4 644 205,00	-7 547 176,00
3. Résultat par action					
Dividende global brut attribué	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00
Bénéfices après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,35		0,17		
Bénéfices après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,04		0,02		
Dividende versé à chaque action	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15,00	30,00	38,00	39,00	37,00
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 281 586,00	1 303 599,00	1 806 068,00	2 635 430,00	2 950 976,00
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	471 332,00	487 706,00	750 697,00	1 098 339,00	1 301 205,00

1.8 ■ Analyse Objective et exhaustive de l'évolution des affaires : indicateurs clés de nature non financière

La croissance du chiffre d'affaires du groupe en valeur est de 6,9%, et en volume de châssis de +7,0%. A périmètre comparable cette croissance est de +4,2% en valeur et +3,6% en volume de châssis.

La croissance en valeur de nos activités Véhicules Neufs est de +4,4%, mais -1,6% à périmètre comparable.

L'ensemble de nos activités de Véhicules d'Occasion connaît une croissance en valeur de +10,3%, dont +6,8% à périmètre comparable. Ces activités plus résilientes vont constituer un point d'appui dans les mois qui viennent pour maintenir notre activité.

Les services (ventes de pièces de rechange et réparation) ont connu une croissance en valeur de +6,5%, et +5,7% à périmètre comparable.

1.9 ■ Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle

Groupe PAROT exerce son activité au travers de deux secteurs d'activité que sont la vente de véhicules particuliers (essentiellement voitures) ainsi que la vente de véhicules commerciaux (essentiellement véhicules utilitaires et poids-lourds).

Les chiffres d'affaires, volumes de ventes réalisées et stocks à la clôture concernant les véhicules particuliers et véhicules commerciaux font l'objet d'un suivi par la Direction.

Sont associés à ces deux secteurs d'activités opérationnelles que sont la vente de véhicules particuliers et la vente de véhicules commerciaux, les activités de vente de pièces de rechange et les activités d'entretien et de réparation.

Ces secteurs d'activités concernent aussi bien la vente de véhicules neufs que d'occasion ; les activités sont exercées au travers de filiales opérationnelles :

Pour le secteur d'activité véhicules particuliers :

- PAROT PREMIUM : distributeur des marques BMW, MINI et BMWi
- PAROT AUTOMOTIVE : distributeur des marques FORD, MAZDA, FIAT, ALFA ROMEO et JEEP
- VO 3000 : marchand spécialisé dans le négoce de véhicules d'occasion multimarques auprès de professionnels
- PAROT DIGITALS : plateforme digitale dédiée à la vente de véhicules d'occasion (marque Zanzicar)

Pour le secteur véhicules commerciaux :

- PAROT V.I. distributeur des marques IVECO, FIAT PROFESSIONAL, MENCI et GRANALU
- PAROT TRUCKS distributeur de la marque MAN et KRONE

Pour accentuer et renforcer l'animation commerciale, ces deux secteurs se sont adjoints les services d'un call center au travers de la filiale PAROT CUSTOMER CARE SERVICES, filiale détenue à 100% par Groupe PAROT.

Il n'est pas présenté de distinction du chiffre d'affaires par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé en France.

Secteur d'activité véhicules particuliers

Le marché du véhicule particulier neuf a progressé de +1,9% en 2019 tandis que celui du véhicule particulier d'occasion a progressé de +2,8% en 2019. Le pôle Véhicule Particulier du groupe a progressé de 7,7% sur 12 mois, pour 23.592 unités vendues, et a progressé en périmètre comparable de +4,1%. Cette progression se décompose en +5,6% sur les véhicules neufs et +11,5% sur les véhicules d'occasion.

Sur l'activité PAROT Automotive, dont la marque principale est Ford, le Groupe a conservé une dynamique commerciale favorable. Toutes les plaques (Ile de France, Centre et Sud-Ouest) sont en croissance tant à périmètre réel que comparable.

Variation en valeur	Périmètre Réel	Périmètre Comparable
Parot Automotive Ile de France	+3,0%	+3,0%
Parot Automotive Centre	+29,9%	N/A
Parot Automotive Sud Ouest	+7,1%	+2,5%

La plaque Centre n'est pas comparable sur la période (acquisition de Châteauroux et Bourges en 2018 ; cession de Blois, Bourges, Orléans Nord et Orléans Sud en 2019). La plaque Sud-Ouest a intégré Limoges en 2018.

Sur l'activité Parot Premium, constituée des marques BMW et Mini, le chiffre d'affaires est comparable sur la période et a connu une croissance de +0,4% sur l'exercice.

L'activité dédiée aux Véhicules d'Occasion qui comprend VO3000 et PAROT Digital, a progressé de +10,8%. L'année a connu un marché complexe. Le premier trimestre 2019 a été fortement impacté par une forte baisse des ventes de diesel, dans un contexte réglementaire défavorable à l'énergie diesel. Le second semestre s'en est inversé, la demande en diesel retrouvant un niveau comparable à son niveau antérieur, créant un effet de pénurie sur les produits, tandis que les opérateurs avaient privilégié la motorisation essence dans leurs stocks au premier semestre.

Secteur d'activité véhicules commerciaux

L'activité Véhicules Commerciaux progresse en valeur de +4,8% et recule de -1,3% en volume. A périmètre comparable l'activité en volume progresse de +4,4%. L'activité VN progresse de +1,8% en valeur mais recule de -4,9% en volume. L'activité VO progresse en valeur de +3,6%, et + 2.1% en volume.

Il est important de relever que la stratégie de service développée par les activités liées aux professionnels a permis de favoriser une croissance de chiffre d'affaires services à +12,2%, et +10,7% à périmètre comparable.

Sur un marché des Véhicules Industriels Neufs où le volume d'immatriculation a augmenté de +1,9% en 2019 ; la gamme Iveco (PAROT VI) recule de -6,6% mais seulement de -3,1% en valeur en raison de l'effet mix produits ; la gamme MAN (Parot Trucks) progresse de +4,9% en volume et +18,1% en valeur. La complémentarité des marques permet d'assurer la croissance globale sur l'activité VN de la branche.

L'ensemble des éléments de cette croissance a permis de consolider la progression des marges de l'activité.

1.10 ■ Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Marketing Digital Communication

Sous l'impulsion de la Direction "Marketing Digital Communication", l'orientation d'un marketing axé sur la relation client, le digital, la captation et le traitement du lead s'est accentuée. Ainsi, différentes actions structurantes ont été conduites notamment sur l'activité Véhicules Particuliers. Un centre de compétence a été créé afin de développer l'acquisition de prospects sur les canaux digitaux. Le management a systématisé la mesure du retour sur investissement des actions marketing menées. La mise en œuvre progressive de la centralisation du traitement des leads au Centre de Relation Client a été opérée, afin de minimiser la perte de leads, traiter les demandes dans les meilleurs délais, faciliter la vie du commerce, et tracer toutes les actions entre l'acquisition, le traitement et la vente. Par ailleurs, l'ensemble des équipes de vente ont été sensibilisées sur le traitement des leads et leur impact direct sur les performances.

Systèmes d'Information

Sous l'impulsion de la Direction des Systèmes d'Information, l'infrastructure des réseaux et des télécommunications a été mutualisée afin de garantir un niveau de service approprié et tirer parti des synergies au niveau du groupe. Par ailleurs, sur l'activité Véhicules Commerciaux le projet de migration vers l'ERP Irium a été conduit. La première phase de mise en œuvre, avec la migration de Parot Trucks réalisée en février 2020 a été un succès.

Comptabilité -Finance

L'amélioration du référentiel comptable du Groupe a été poursuivie tout au long de l'exercice. Par ailleurs, les équipes financières ont travaillé à l'enrichissement des Indicateurs de Performance notamment dans une orientation « génération de trésorerie » afin d'accompagner les opérations vers une meilleure allocation de trésorerie, notamment sur les stocks.

RH

Dans la continuité de l'exercice 2018, le SIRH a été déployé à l'ensemble des collaborateurs afin de suivre le cycle de vie de tous les collaborateurs, d'unifier les données administratives et la gestion des compétences et d'opérer avec succès la digitalisation de ses métiers et l'intégration de nouveaux talents.

Au cours du premier trimestre 2020, le service RH a publié l'indice Egalité Hommes / femmes, il est consultable à l'adresse suivante : <https://www.groupe-parot.com/publications/>

Conformité RGPD

Le Groupe poursuit sa mise en conformité avec notamment la mise en place d'un guide de mise en conformité interne sous la responsabilité de la Direction des Services d'information. Ce guide a pour finalité de s'assurer de la protection des données personnelles tant en interne qu'en externe conformément aux règles du RGPD. Il fait part régulièrement au travers de sa matrice d'évaluation du niveau de sécurité des données personnelles du Groupe de son stade d'avancement en fonction du périmètre dans lequel il évolue.

Cette mise en conformité s'effectue au travers de réunion avec les responsables de traitements des données, mais également avec la mise en place d'un processus de sécurisation contractuel et opérationnel.

Un audit interne a été mené sur la plateforme web ZANZICAR.fr afin de déterminer les axes d'amélioration et les procédures à déployer.

Le Groupe respecte les process établis par les constructeurs dans le domaine.

Gestion du risque juridique

Contentieux : Soucieuse de maintenir le dialogue avec ses clients, même en cas de réclamation contentieuse, la Direction juridique s'est inscrite dans une démarche d'étude et d'analyse des contentieux en étroite collaboration avec les équipes afin de tenter de trouver une solution amiable. Des notes à destination des opérationnels ont été déployées sur différents sujets (obligation de conseil et devoir de résultat, garanties légales, obligations d'informations et affichage des prix) leur permettant de connaître les obligations juridiques qui pèsent sur leurs métiers et ainsi d'appréhender au mieux une réclamation client.

Documentation contractuelle : la revue de la documentation juridique des filiales du Groupe est en cours. Le secteur Véhicules Commerciaux vient d'être finalisé et est en cours de déploiement. Les actes concernés sont notamment CGV, CGA, CG réparations, ouverture de compte.

A compter du 1^{er} janvier 2020 et dans le cadre de la réorganisation de ZANZICAR, la documentation contractuelle (CGV, CGU, devis et facture) de VO 3000, pour le secteur VP, a également été mise à jour.

Assurance : Le groupe poursuit sa démarche de rationalisation de ses primes d'assurances ; notamment par l'analyse de la sinistralité du Groupe et l'assistance aux filiales au cas par cas.

Courant 2020 sera déployé un nouveau contrat de mise à disposition des véhicules de courtoisie afin de maîtriser le risque qui pèse sur le Groupe en cas de prêt d'un véhicule.

1.11 ■ Principaux risques et incertitudes

Litiges en cours à la date de clôture

Litige opposant la filiale PAROT PREMIUM au liquidateur judiciaire de la Société HELICE AUTO

Le litige opposant PAROT PREMIUM à Hélice Auto (société venderesse d'un fonds de commerce) depuis novembre 2015 est toujours en cours. Le jugement rendu par le tribunal de Grande Instance de Cahors le 11 janvier 2019 condamne la société PAROT PREMIUM à payer la somme de 560 K€, correspondant au montant des créances certaines au 18 juillet 2013 (date de la dernière publication légale), entre les mains du mandataire liquidateur. Le Tribunal de Grande Instance juge, par suite des manquements à ses devoirs de conseil et d'information, la société Fidal à relever et garantir la société PAROT PREMIUM de cette condamnation.

Bien que la société FIDAL ait interjeté appel de la décision devant la cour d'appel d'Agen le 7 février 2019, en l'état de la responsabilité évidente du conseil de la société PAROT PREMIUM lors de l'acquisition du fonds et de la parfaite motivation du jugement, la société PAROT PREMIUM assisté de son conseil n'ont pas jugé nécessaire d'intégrer une provision dans les comptes de la société PAROT PREMIUM. L'affaire ne sera pas évoquée en cause d'appel avant un délai de deux ans.

Litige opposant la filiale PAROT VI aux consorts COMMARIEU

Un congé avec offre de renouvellement a été délivré le 30 décembre 2008 par les conjoints COMMARIEU avec une prise d'effet le 30 juin 2009 à la société PAROT VI. Par ce congé, il a été offert le renouvellement du bail à compter du 1er juillet 2009 aux mêmes clauses et conditions, à l'exception du loyer porté à la somme annuelle de 180.000 €. La saisine en déplaçonnement du bail a été initiée par un mémoire notifié par acte extrajudiciaire du 29 juin 2011, par lequel les conjoints COMMARIEU ont cette fois-ci sollicité le déplaçonnement du loyer et sa fixation à la somme de 264.000 € HT. Par assignation en date du 26 août 2011, le juge des loyers a été ainsi saisi d'une demande de fixation du loyer à hauteur de 264.000 € HT. La Cour d'appel de Bordeaux a repris au final l'entière décision rendue initialement par le juge des loyers du Tribunal de grande instance de Bayonne le 7 mai 2015 et condamne la société PAROT VI à la somme de 1 080 K€ au titre de la régularisation des loyers ainsi que les intérêts compris depuis le 7 janvier 2010 jusqu'au 31 janvier 2020, ladite somme ayant été provisionnée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

1.12 ■ Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles

A la date de rédaction du présent rapport, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune injonction ou sanction à l'encontre de la société pour des pratiques anticoncurrentielles.

1.13 ■ Utilisation des instruments financiers

Risque de liquidité

Les dettes financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2019 :

(En milliers d'€)	Au 1er Janvier 2019	Reclassement	Souscriptions	Remboursements	Variation nette	Effet des variations de périmètre	Au 31 décembre 2019
Emprunts bancaires	21 441		7 368	(4 214)			24 595
Lignes court terme	45 127				(9 299)		35 828
Concours bancaires	9 364				6 018		15 382
Dettes financières diverses	253		111	(96)			268
Total Endettement financier brut	76 185		7 479	(4 310)	(3 281)		76 073
Trésorerie	(5 969)				833	1 245	(3 891)
Endettement net	70 216		7 479	(4 310)	(2 448)	1 245	72 182

Le Groupe gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de trésorerie et en analysant les écarts entre les prévisions et réalisations ainsi qu'en essayant d'aligner au mieux les profils d'échéances des actifs et des passifs financiers.

Au 31 décembre 2019, l'échéancier de la dette consolidée est le suivant :

(En milliers d'€)	Au 31 décembre 2019	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	10 965	2 723	8 242	0
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	13 522	2 085	5 851	5 586
Emprunts bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	108	54	54	0
Total des emprunts bancaires	24 595	4 862	14 147	5 586
Lignes court terme portées par la holding (SA Groupe Parot)	4 900	4 900	-	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Particuliers"	26 618	26 171	447	-
Lignes court terme portées par le secteur "Véhicules Commerciaux"	4 310	4 310	0	-
Sous total Lignes court terme (A)	35 828	35 381	447	-
Concours bancaires portés par la holding (SA Groupe Parot)	4 781	4 781	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Particuliers"	2 405	2 405	-	-
Concours bancaires portés par le secteur "Véhicules Commerciaux"	8 196	8 196	-	-
Sous total Concours bancaires (B)	15 382	15 382	-	-
Total des lignes de crédit de financement dédiées aux stocks (A+B)	51 210	50 763	447	-
Dépôts et cautions reçus	167	-	-	167
Intérêts courus sur emprunts	101	101	-	-
Sous total Dettes financières diverses	268	101	447	167
Total des dettes financières	76 073	55 726	14 594	5 753

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. A ce stade de la crise Covid 19, la société considère être en mesure de faire face à ses engagements à la date de rédaction du présent rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise.

Risque de change

Néant, le Groupe effectuant l'intégralité de ses achats et ventes en euro.

Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif et est principalement concentré sur les créances clients.

Solvabilité des clients

Le Groupe est peu confronté à des problèmes de solvabilité clients l'ayant conduit à devoir provisionner des créances clients face à l'incertitude liée à un risque de non-recouvrement. Cette nécessité est appréciée au cas par cas. Au titre des exercices clos le 31 décembre 2019, la variation nette de la provision s'est établie à -127 K€ représentant moins de 0,1% du chiffre d'affaires consolidé.

A ce stade de la crise Covid 19, le groupe n'a pas identifié une augmentation significative de son risque client, mais reste vigilant et a établi des mesures spécifiques de gestion du risque client notamment sur ses activités BtoB.

Délais de règlements clients

Le délai de règlement moyen accordés aux clients s'analyse au regard des spécificités des deux secteurs d'activité du Groupe.

Concernant la vente de véhicules particuliers, le délai moyen est inférieur à un mois. Il résulte d'un mix entre des ventes de voitures à particuliers acquittées soit au comptant, soit à crédit auquel cas le montant de la vente est perçu dans un délai de l'ordre d'une semaine, puis la vente de pièces détachées principalement à des mécaniciens réparateurs agréés auxquels des délais de l'ordre de 30 à 60 jours sont accordés et la vente de véhicules d'occasion à des professionnels bénéficiant d'un délai de paiement de l'ordre de 30 jours.

Concernant la vente de véhicules commerciaux, le délai moyen de vente des châssis est inférieur à un mois, il est généré par le délai de financement des ventes pour les clients ne payant pas comptant à la livraison. Les Grands Comptes, dans le cadre d'appels d'offre, peuvent générer un délai de 60 jours. Ce délai peut atteindre près de trois mois concernant les ventes au profit d'administrations ou services publics.

Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients

Le Groupe ne connaît aucune dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de client.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2019, la majorité des emprunts bancaires souscrits le sont à taux fixes. Les lignes de découverts bancaires sont rémunérées à taux fixe.

1.14 ■ Prise de participation significatives ou prise de contrôle

Le tableau des filiales et participations au 31 /12 /2019 :

Sociétés	Adresses	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2018	Pourcentage d'intérêt au 31/12/19	Méthode de consolidation
Groupe Parot	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges			Société Mère
Parot VI	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
Parot Trucks	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
Parot Industrie ¹	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	0,0%	Intégration Globale
Parot Automotive Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100,0%	100,0%	Intégration Globale
Parot Premium Brive	50 rue Antoine DUBAYLE 19100 Brive	100,0%	100,0%	Intégration Globale
Parot Premium Bordeaux	23 quai de Brienne 33000 Bordeaux	100,0%	100,0%	Intégration Globale
Parot CCS	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
Parot Digitals	Rue de FIEUZAL 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
VO 3000	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	95,0%	95,0%	Intégration Globale
Trans Auto Auvergne	10, rue Nicolas Joseph CUGNOT 63000 Clermont-Ferrand	77,5%	77,5%	Intégration Globale
Parot Automotive Ile de France	Lieu dit le Pavé ZI Nord CD118 - 91420 Morangis	100,0%	100,0%	Intégration Globale
Parot Automotive Centre	109 rue André Dessaux - 45400 Fleury Les Aubrais	100,0%	100,0%	Intégration Globale
Parot Développement ²	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	100,0%	0,0%	Intégration Globale
Parot Automotive Limoges	Avenue du Président John Kennedy - 87000 Limoges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
Parot Aménagement commercial ³	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	100,0%	45,0%	Sortie du périmètre
SCI 64	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	98,0%	98,0%	Intégration Globale
SCI 24/87	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	98,0%	98,0%	Intégration Globale
SCG 19	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	96,0%	96,0%	Intégration Globale
SCI 86	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	98,0%	98,0%	Intégration Globale
SCI Les Vignes	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	99,8%	99,8%	Intégration Globale
SCI de l'Isle	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI B2P	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI 47	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI Rue de Fieuzal	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SAS Portes de Bordeaux ³	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	100,0%	45,0%	Sortie du périmètre
SCI Saint Douillard	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI Corbeil	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI Croix Boisselière	21 rue Daugère 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI Immo Behra Nord	21 rue Daugère 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI Immo Behra Sud	21 rue Daugère 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI Immo Behra Bannier ⁴	21 rue Daugère 33520 Bruges	100,0%	0,0%	Intégration Globale
SCI Beric	21 rue Daugère 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI Foncim 45	21 rue Daugère 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI Glenn	21 rue Daugère 33520 Bruges	100,0%	100,0%	Intégration Globale
SCI 33	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI 16	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	0,0%	Sortie du périmètre
SCI La Rivière	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Bas roc	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Mulatet	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Nouguey	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI 31	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Foirail	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Novital	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence
SCI Le Héron	55-bd J. Chaban-Delmas 33520 Bruges	10,0%	10,0%	Mise en équivalence

¹ La société Parot Industrie a fusionné dans la société Parot VI

² La société Parot Développement a été tупée dans la société Parot Automotive Sud-Ouest

³ La SAS Portes de Bordeaux sort du périmètre de consolidation, Cf Note 2,

⁴ La SCI Immo Behra Bannier a fusionné dans la SCI Immo Behra Nord

1.15 ■ Renseignements relatifs à la répartition du capital et s'il en existe aux actions d'auto contrôle

La répartition du capital social et des droits de vote de la Société est présentée ci-dessous étant rappelé qu'il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Nom prénom Raison sociale	Type d'actions	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de voix	% des voix
M. Axel Champeil	Actions nominatives à vote simple	100	0,002162596	100	0,001313913
M. Jean-Claude DUSSAUX	Actions nominatives à vote double	50	0,001081298	100	0,001313913
M. Vincent LEGRAS	Actions nominatives à vote simple	1	0,000021626	1	0,000013139
M. Damien GIRAUD	Actions nominatives à vote simple	1	0,000021626	1	0,000013139
M. Alain PAROT	Actions nominatives à vote double	50	0,001081298	100	0,001313913
Mme Liliane PAROT	Actions nominatives à vote double	20	0,000432519	40	0,000525565
M. Alexandre PAROT	Actions nominatives à vote double	10	0,00021626	20	0,000262783
Mme Virginie PAROT	Actions nominatives à vote double	10	0,00021626	20	0,000262783
SAS AV HOLDING (1)	Actions nominatives à vote simple	38 600	66,33006579	38 600	80,09220517
	Actions nominatives à vote double	3 028 550		6 057 100	
Actionnaires au porteur - Flottant	Actions au porteur à vote simple	1 514 771	32,75837833	1 514 771	19,90277568
Contrat de liquidité Auto-contrôle	Actions détenues en auto-contrôle dans le cadre du contrat de liquidité - sans droit de vote	41 909	0,906322393	NA	NA
	Total	4 624 072	100	7 610 853	100

(1) Société détenue par Alexandre PAROT et Virginie PAROT-GAUZIGNAC à hauteur respective de 50,001 % et 49,999 % du capital et des droits de vote.

1.16 ■ Informations relatives à l'acquisition par la société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants

Il est rappelé les termes de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce qui prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital, le délai de trois ans étant repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Il est rappelé que la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés (dite « Loi Soilihi ») publiée au Journal officiel du 20 juillet 2019 supprime l'obligation triennale de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, lorsque les actions détenues par le personnel de la société et le personnel des sociétés qui lui étaient liées, au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce, représentaient moins de 3 % de son capital (article L. 225-129-6 du code de commerce).

1.17 ■ Etat récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants

Au titre de l'exercice clos au 31 12 2019 et en application des dispositions de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier, la société AV Holding indique que ses dirigeants n'ont procédé à aucune opération portant sur leurs titres.

1.18 ■ Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions

En date du 1^{er} janvier 2019, Groupe PAROT (code ISIN : FR0013204070 - code mnémorique : ALPAR), a procédé à la modification des conditions d'animation des titres de la Société GROUPE PAROT de son contrat de liquidité conclu avec la Société Louis Capital MARKETS.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité à compter du 2 janvier 2019.

- 105 193,73 euros en espèce – 27 642 titres

Pour mémoire, pour la mise en œuvre de ce contrat les moyens affectés au compte de liquidité étaient les suivants :

- 160 550,73 euros en espèce - 22 650 titres

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30/06/2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 112.486,05 Euros en espèce - 26.613 titres

A la date 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 41.713,62 Euros en espèce - 41.909 titres

1.19 ■ Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices - art 243 bis CGI

Dividende (en €) Au titre de :	Exercice clos le 31 déc 2018	Exercice clos le 31 déc 2017	Exercice clos le 31 déc 2016
Global	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dividende /action	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dividende/action ajusté (*)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	0,00 €	0,00 €	0,00 €

1.20 ■ Etat de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice

Néant.

1.21 ■ Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En €	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D. 441 I, 1° du Code de commerce)				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	20	0	6	32	58
Montant total des factures concernées (TTC)	312 659 €	0 €	583 €	10 462 €	302 781 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	<i>Non significatif</i>	<i>Non significatif</i>	<i>Non significatif</i>	<i>Non significatif</i>	<i>Non significatif</i>
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-10 et suivants du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : "Loi PME 60 jours"				

En K€	Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D. 441 I, 2° du Code de commerce)				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	23	16	5	17	61
Montant total des factures concernées (TTC)	548 887 €	370 517 €	120 788 €	330 535 €	1 370 727 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Néant				
Montant total des factures exclues	Néant				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : "Loi PME 60 jours"				

2 - Déclaration de Performance Extra Financière

Dans un contexte Covid 19, à la date de rédaction du présent rapport de gestion et de gouvernement d'Entreprise, la Société n'a pas été en mesure de mener les diligences nécessaires afin de répondre aux exigences de l'ordonnance du 19/07/2017 relative à la déclaration de performance Extra Financière.

Ainsi, les détails de la déclaration de performance extra-financière de la société ne figureront pas exceptionnellement dans le rapport de gestion de la Société mais feront l'objet d'une publication sur le site internet de la Société sous forme de rapport ad hoc.

Ce rapport sera tenu à disposition à l'adresse : <https://www.groupe-parot.com/documents-financiers/#2020> préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 12 2019, le 18 septembre 2020.

3- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et de gestions des risques

3.1 ■ Composition du Conseil

NOM	MANDAT	FONCTION OPÉRATIONNELLE	DATE DE NOMINATION - ÉCHÉANCE
Alexandre PAROT	Président du Conseil d'administration	Président Directeur Général	Nomination : 30/06/2016 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Virginie PAROT – GAUZIGNAC	Administrateur	Directeur Général Délégué	Nomination : 30/06/2016 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Alain PAROT*	Administrateur	Néant	Nomination : 30/06/2016 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021
Marc De LAITRE	Administrateur Indépendant	Néant	Nomination : 15/06/2018 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur Indépendant	Néant	Nomination : 15/06/2018 Echéance : date de l'AG devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

(*) Monsieur Alain PAROT a été nommé conseiller spécial du Président pour une durée de six ans.

3.2 ■ Organisation du conseil – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.2.1 Organisation du Conseil

Au regard des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par MiddleNext (le « Code MiddleNext »), le Conseil s'est doté de deux administrateurs indépendants, il répond ainsi à la recommandation R3 dudit code qui est de fait adoptée.

Son organisation est désormais régie par un règlement intérieur approuvé en conseil d'administration du 25 avril 2018. Tous les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société. L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercée.

A l'exception de Monsieur Alexandre PAROT et de Madame Virginie PAROT-GAUZIGNAC qui sont frère et sœur et de Monsieur Alain PAROT qui est leur père, il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun autre lien familial.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'une des personnes susvisées,
- (ii) aucune des personnes susvisées n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'une des personnes susvisées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et
- (iv) aucune des personnes susvisées n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Pour rappel, l'ordonnance du 19 juillet 2017 a supprimé l'information sur l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration (c.com art L225-3764 al. 7 modifié par l'ordonnance 2017-1180 du 19 juillet 2017 et R.225-104 al.4 créé par le décret 2017-1265 du 9 août 2017).

Compte-tenu de sa structure actionnariale, le conseil d'administration de la Société n'a pas encore constitué de comités spécialisés à la date du présent rapport.

3.2.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Contrôles légaux des comptes : COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

DB3C AUDIT

Représenté par Monsieur Aurélien GERNEZ

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Bordeaux.

35-37 Avenue Auguste Ferret – 33110 LE BOUSCAT

KPMG SA

Représentée par Monsieur Éric JUNIERES

Membre de la compagnie régional des commissaires aux comptes de Versailles

Tour Eqho – 2 avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense cedex

Par ailleurs, étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, la Société n'est pas astreinte à l'obligation d'établir le rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce. Néanmoins, la Société dispose d'une organisation et de procédures de contrôle interne concourant à la production d'une information comptable et financière fiable et de qualité :

- Le Groupe a mis l'accent sur la mesure de performance et les benchmarks internes, afin d'identifier avec le plus de réactivité possible les éléments d'amélioration continue des processus, des résultats et de la trésorerie,
- Le Groupe a par ailleurs continuer la mise en place avec les auditeurs externes des missions de contrôle interne qui s'effectueront sur les filiales au cas par cas sur demande ponctuelle.

Le Groupe dispose d'un comité d'investissement dont les membres, nommés au regard de leur expérience, émettent un avis sur les décisions d'investissement et de désinvestissement

Le Groupe dispose d'équipes de controlling réparties par division, chargées de la production de l'information comptable et financière et du contrôle de celle-ci.

L'ensemble des divisions bénéficient d'un responsable administratif et financier, auxquels sont rattachés les chefs de groupe comptable des filiales. Ils rapportent directement au directeur général de la filiale et à la direction financière du Groupe.

Le Groupe a déployé les indicateurs dédiés au pilotage de la performance. Ils sont disponibles quotidiennement (livraisons en volumes et reste à livrer, heures de production des ateliers, chiffre d'affaires des magasins, trésorerie), hebdomadairement (portefeuille de commande, plan de charge des ateliers, dépassements des échéances clients, prévisions de la trésorerie), mensuellement au niveau Groupe (résultat, BFR, effectifs, dette nette).

Des comités de pilotage internes, réunissant des représentants des équipes commerciales du service et administratives se déroulent à un rythme régulier afin de commenter les performances chiffrées réalisées et d'identifier les projections de résultat résultant des plans d'action à venir.

Un manuel de procédures Groupe est mis à la disposition de l'ensemble des référents financiers afin de garantir une homogénéité de l'information comptable et financière ; il encadre notamment les clôtures des comptes sociaux et consolidés, le reporting mensuel et les indicateurs, la gestion de la trésorerie, l'organisation et les missions des services financiers des filiales et du Groupe.

Concernant la sauvegarde et la sécurité des données, une sauvegarde quotidienne des serveurs incluant les informations clés (notamment bancaires, paie et contrôleur de domaine) est effectuée sur les disques en réseau. Le Groupe a par ailleurs souscrit une police d'assurance CYBERSECURITE.

La Société a recours à des expertises externes dès lors que certaines problématiques comptables, organisationnelles juridiques ou fiscales par exemple requièrent une compétence spécifique portant sur la détermination ou la présentation d'une information financière fiable, pérenne et pertinente. Les états financiers des principales sociétés du Groupe sont établis par ses propres équipes. Au même titre que l'établissement des états financiers consolidés en normes françaises est réalisé par les équipes internes du Groupe.

Les principales options de clôture des comptes sociaux et consolidés sont évoquées et partagées avec les commissaires aux comptes en amont de la clôture annuelle. Une revue limitée de la consolidation semestrielle au 30 juin est également pratiquée par les commissaires aux comptes du Groupe. Les conclusions présentées en réunion de synthèse par les auditeurs sont partagées avec le Président du Groupe et les équipes financières et juridiques. Cette organisation est mise en place au niveau du Groupe, et des filiales.

3.3 ■ Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux

Mandats exercés au sein du Groupe		
Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la SA GROUPE PAROT	Autre mandat en cours
Alexandre PAROT	PDG - Administrateur	Gérant TRANS AUTO AUVERGNE Gérant SCI 33 Gérant SCI NOVITAL Gérant SCI FOIRAIL Gérant SCI LE HERON Gérant SCI B2P Gérant SCI LE MULATET Gérant SCI LA RIVIERE Gérant SCI LE BAS ROC Gérant SCI 31 Gérant SCI 24-87 Gérant SCI 64 Gérant SCI LES VIGNES Gérant SCI SCG 19 Gérant SCI CORBEIL Gérant SCI SAINT DOULCHARD Gérant SCI RUE DE FIEUZAL Gérant SOCIETE BERIC Gérant SCI IMMO BEHRA SUD Gérant SCI IMMO BEHRA NORD Gérant SOCIETE CIVILE IMMO CROIX BOISSELIERE Gérant SCI GLENN Gérant SCI FONCIM 45 Gérant SCI 47 Gérant SCI 86 Gérant SCI DE L'ISLE Gérant SCI DU NOUGUEY Directeur Général SAS PORTES DE BORDEAUX
Virginie PAROT	Directeur Général Délégué Administrateur	Directeur Général SAS PAROT AUTOMOTIVE « Brive » Directeur Général SAS PAROT AUTOMOTIVE « Limoges »
Alain PAROT	Administrateur	Néant
Marc De LAITRE	Administrateur	Néant
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur	Néant

Mandats exercés en dehors du Groupe		
Nom du mandataire social	Fonctions exercées au sein de la SA GROUPE PAROT	Autre mandat en cours
Alexandre PAROT	PDG - Administrateur	Président SAS AV HOLDING Gérant SC GODARD Président SAS VINO BROTHERS (fin au 12/12/2019) Président LOGICAL Administrateur UBB Gérant SARL OCEAN Président GACIF Administrateur MEDEF Administrateur COS (CEB)
Virginie PAROT	Directeur Général Délégué Administrateur	Gérante SC BEL AIR Gérante SCI DU PARC DE NOVERT Gérante SCEA DES ECURIES DE NOVERT Présidente Association Hippique de Novert Gérante SCI DES ECURIES DE NOVERT (A compter du 01/07/2019)
Alain PAROT	Administrateur	Président SAS ALAIN PAROT Gérant SCEA BOIS LA MANDRIE Gérant SCI DES ECURIES DE NOVERT (fin au 01/07/2019) Gérant SCI OLM Gérant SCI 16 Gérant SCI DU DOMAINE DE NOVERT Administrateur Cave du Saillant Administrateur Brive Rugby Administrateur SASP CABCL Président Association Brive le Pack Président Association Brive le Pack Investissement Administrateur de la SA DE LA BONTAT Administrateur des Caves du Coteau de la Vézère Gérant SCI BECQUEREL
Marc De LAITRE	Administrateur Indépendant	Gérant SARL CITE ARTISANALE DES VERTS PRES Gérant SCI PYRSAV Gérant SCI BEMAPI Gérant SCI BEMAPI 1 Gérant SCI DU CHATEAU Gérant SARL ALMA TERRA DEVELOPPEMENT Gérant SARL ALMA TERRA Promotion SCI CAP SUD
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ	Administrateur Indépendant	Président de NEMO INVEST SAS <u>Monsieur Jacques SPICQ :</u> Gérant de la société ASTUCIT Gérant de la société DUDULE Gérant de la société GOLD FISH Jacques SPICQ – Co-gérant de la SCI DS IMMO 39 <u>La société NEMO INVEST SAS (représentée par EXPERGY SAS, elle-même représentée par Jacques SPICQ)</u> Président de la société SAS FINANCIERE NEMO

		Président de la société IDEALFRANCE Président de la société DISTRIBASE Président de la société VIVASTIC Président de la société ESPAS Président de la société ABSIS Co-gérant de la SCI LA VILLE
--	--	---

Le Conseil d'Administration examine la situation des mandats des Administrateurs et constate qu'aucun mandat n'est arrivé à expiration.

3.4 ■ Liste des conventions réglementées

Le Conseil d'Administration de notre Société a autorisé les conventions suivantes relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce :

Conclusion de nouvelles conventions réglementées au cours de l'exercice :

Néant.

Conventions antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L225-40-1 du Code de Commerce, nous vous avisons que le Conseil d'Administration de notre Société a procédé lors de sa délibération en date du 31 décembre 2019 à un examen des conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce conclues et autorisées au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SCI LE HERON (Décision du CA du 10/06/2018)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, et Gérant de la société SCI LE HERON.

Objet de la convention : Dans le cadre du transfert de siège social de la société GROUPE PAROT, et aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2018, la société SCI LE HERON, en sa qualité de Crédit-Preneur, a consenti à la société GROUPE PAROT, la sous-location des locaux situés 55 Boulevard Jacques Chaban-Delmas – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes :

- **Durée** : ferme de 10 années entières et consécutives à compter du 30 juin 2018 pour se terminer le 29 juin 2028,
- **Loyer** : 23 300,00 € HT mensuels, soit 279 600,00 € HT annuels,
- **Indexation** : à la demande expresse du crédit-bailleur, la convention comporte une clause d'échelle mobile avec pour indice de référence : l'ICC 4ème trimestre 2017, valeur 1667,
- **Dépôt de garantie** : 46 000,00 € correspondant à deux termes de loyer.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SAS PAROT DIGITALS (Décision du CA du 10/06/2018)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT DIGITALS.

Objet de la convention : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2018, la société GROUPE PAROT, en sa qualité de Sous-Locataire Principal, a consenti à la société PAROT DIGITALS la sous-location d'une partie des locaux situés 55 Boulevard Jacques Chaban-Delmas – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes :

- Durée : ferme de 10 années entières et consécutives à compter du 30 juin 2018 pour se terminer le 29 juin 2028,
- Loyer : 5 000,00 € HT mensuels, soit 60 000 ,00 € HT annuels,
- Indexation : clause d'échelle mobile dont l'indice de référence est l'ILC 4ème trimestre 2017, valeur 111,67,
- Dépôt de garantie : 10 000,00 € correspondant à deux termes de loyer.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

Signature d'une convention de sous-location conclue avec la SAS PAROT CUSTOMER CARE SERVICES (Décision du CA du 10/06/2018)

Personne concernée : Monsieur Alexandre PAROT en qualité de Président Directeur Général de la SA GROUPE PAROT, elle-même Présidente de la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES.

Objet de la convention : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2018, la société GROUPE PAROT, en sa qualité de Sous-Locataire Principal, a consenti à la société PAROT CUSTOMER CARE SERVICES la sous-location d'une partie des locaux situés 55 Boulevard Jacques Chaban-Delmas – 33520 BRUGES, selon les charges et conditions suivantes :

- Durée : ferme de 10 années entières et consécutives à compter du 30 juin 2018 pour se terminer le 29 juin 2028,
- Loyer : 2 500,00 € HT mensuels, soit 30 000 ,00 € HT annuels,
- Indexation : clause d'échelle mobile dont l'indice de référence est l'ILC 4ème trimestre 2017, valeur 111,67,
- Dépôt de garantie : 5 000,00 € correspondant à deux termes de loyer.

Après avoir constaté que cette convention répond toujours aux critères qui avaient conduit le Conseil à donner initialement son accord à la conclusion de celle-ci, il a été décidé de maintenir l'autorisation antérieurement donnée.

Sortie du champ des conventions réglementées

Néant.

3.5 ■ Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés au Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 al. 7 du Code de commerce, est présentée ci-dessous la synthèse des délégations en cours accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 28 juin 2019 relatives aux augmentations de capital :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription et ou par incorporations de réserves, bénéfiques ou prime</i>	26 mois	4 500 000 €(1) et 10 000 000 € pour les titres de créances
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public de titres financiers.</i>	26 mois	4 500 000 €(1) et 10 000 000 € pour les titres de créances
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'action ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)</i>	26 mois	4 500 000 €(1 et 2) et dans la limite de 20 % du capital social par période de 12 mois ;
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, qui serait décidé en vertu des précédentes délégations</i>		Dans la limite de 15% de l'émission initiale (1)
<i>Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux.</i>	38 mois	5% du capital social
<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérant au plan d'Epargne GROUPE.</i>	18 mois	3% du capital social
<i>Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions</i>	18 mois	10% du capital social
<i>Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions</i>	18 mois	10% du montant du capital social par période de 24 mois

(1) Plafond commun déjà utilisé à hauteur d'un montant de 1 357 715,20 € au titre de l'augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public à l'occasion de l'introduction en bourse en octobre 2016.

(2) Mise en œuvre par le CA du 28/12/2017 : augmentation du capital social d'une somme de 1 200 000 € pour le porter à 7 398 515,20 € par l'émission avec suppression du droit préférentiel, de 750 000 actions ordinaires

3.6 ■ Rémunération et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux de la société

Conformément à l'article L225-102-1 al 1 du Code de Commerce, ci-après la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la Société, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux

	Rémunération fixe Brute	Rémunération variable annuelle	Jetons de présence alloués	Avantages en nature
Alexandre PAROT Président Directeur Général Administrateur	193 724,64 €	139 825,00 €	14 482,00 €	4 800,00 €
Virginie PAROT-GAUZIGNAC Directeur Général Délégué Administrateur	120 000,00 €	40 000,00 €	12 414,00 €	2 850,00 € 2 850,00 €
Alain PAROT Conseiller du Président Administrateur	Néant	Néant	12 414,00 €	Néant
Hervé REBOTIER Directeur Général Délégué (1)	96 000,00 €	55 897,00 €		6 360,00 €
Marc De LAITRE Administrateur Indépendant	Néant	Néant	10 345,00 €	Néant
SAS EXPERGY représentée par Jacques SPICQ Administrateur Indépendant	Néant	Néant	10 345,00 €	Néant

(1) Rémunération au titre d'un contrat de travail pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019

L'Assemblée Générale réunie le 28 juin 2019 a décidé de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019, à une somme brute de 60 000 euros, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice en cours.

FIXATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Conformément aux termes du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2019, l'assemblée générale en date du 28 juin 2019, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat de Président -Directeur Général à Monsieur Alexandre PAROT et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- Rémunération fixe : Au titre de son mandat de Président Directeur Général de GROUPE PAROT, la somme de 193 724,64 euros annuel brut ;
- Rémunération variable 2019 : prime d'intéressement qui sera égale à 3,5% de la somme des Ebitda des secteurs « Véhicules Commerciaux » et « Véhicules particuliers » tels qu'ils ressortent des comptes consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires.
- Avantages en nature : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie.

Au cas où le Président Directeur Général cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.

FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Conformément aux termes du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2019, l'assemblée générale en date du 29 juin 2019, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat de Directeur Général Déléguée à Madame Virginie PAROT-GAUZIGNAC et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- Rémunération fixe : 10.000 euros mensuels bruts au titre de son mandat de Directeur Général Délégué de GROUPE PAROT, soit 120.000 euros annuel brut
- Rémunération variable : prime d'intéressement qui sera égale à un pourcentage de 2% de l'EBITDA DE PAROT AUTOMOTIVE Sud-Ouest avec un montant plancher fixé à la somme de 20 000 euro et un montant plafond arrêté à la somme de 40 000 euros.
- Avantages en nature : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie.

Au cas où le Directeur Général Délégué cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions

FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Conformément aux termes du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2019, l'assemblée générale en date du 29 juin 2019, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires a approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat de Directeur Général Délégué à Monsieur Hervé REBOTIER et ce indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement :

- Rémunération fixe : au titre de son mandat de Directeur Général Délégué du GROUPE PAROT en charge des fonctions RETAILS, soit 96 000 euros annuel brut pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019 ;
- Rémunération variable 2019 : prime d'intéressement déterminée sur la base d'un critère qualitatif d'une part plafonné à la somme de 15 000 euros bruts annuels, et la base d'un critère quantitatif d'autre part égal à :
 - ◀ 0.10% du CA du périmètre retails défini au 1^{er} janvier 2018, plafonnée à 36 000 euros brut annuels avec avance mensuelle de 3000 € brut régularisée annuellement sur la base des comptes certifiés.
 - ◀ 0.55% de l'EBITDA du périmètre retails défini au 1^{er} janvier 2018 versée à semestre échu sur la base des comptes consolidés certifiés.

Soit une prime annuelle variable pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019 égale à 55 897,00 euros tel qu'il ressort des comptes consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires.

Avantages en nature : en complément des rémunérations fixes et variables indiquées ci-dessus, GROUPE PAROT prend en charge le loyer financier au titre de la location d'un véhicule de courtoisie.

Au cas où le Directeur Général Délégué cesserait d'exercer ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata du temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions

3.7 ■ Précisions sur les dispositions du code MIDDLENEXT : Comply or Explain

La société se réfère au code MiddleNext téléchargeable sur le site : www.middlenext.com

Recommandations du code MiddleNext		Adoptée	Sera Adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
1. Le Pouvoir de "Surveillance"					
R1	Déontologie des membres du Conseil		X		
R2	Conflits d'intérêts	X			
R3	Composition du Conseil - Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X			
R4	Information des membres du Conseil	X			
R5	Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X			
R6	Mise en place des Comités			X	
R7	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R8	Choix de chaque membre du Conseil	X			
R9	Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R10	Rémunérations des membres du Conseil	X			
R11	Mis en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X			
R12	Relation avec les actionnaires	X			
2. Le Pouvoir Exécutif					
R13	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R14	Préparation de la succession des dirigeants			X	
R15	Cumul contrat de travail et mandat social	X			
R16	Indemnités de départ	X			
R17	Régime des retraites supplémentaires	X			
R18	Stock-options et attributions gratuites d'actions	X			
R19	Revue des points de vigilance	X			

La Société s'est inscrite dans une logique d'amélioration de sa gouvernance qu'elle veut permanente au regard notamment de ses perspectives de croissance et de son adaptabilité au code MiddleNext. La Société apporte donc en suivant les éléments de réponse à sa mise en conformité avec les recommandations dudit code.

R6 : En l'absence de comité d'audit et de comité des rémunérations, le Groupe est par ailleurs muni d'un comité exécutif restreint se réunissant au moins une fois tous les quinze jours, qui participe à la définition de la stratégie du Groupe. De plus, un comité d'éthique a été instauré dans le cadre de la loi Sapin II.

R8 : Cette disposition sera adoptée dès lors que la situation se présentera ;

R10 : L'assemblée générale a d'ores et déjà approuvé une enveloppe de jetons de présence versée annuellement ;

R14 : aucune réflexion n'a été menée à ce jour sur ce sujet compte tenu du contrôle de la Société par la famille PAROT étant rappelé que l'actionnariat actuel résulte d'une opération de transmission du contrôle menée en 2014/2015 au profit d'Alexandre PAROT et Virginie PAROT-GAUZIGNAC, tous deux

également dirigeants de la Société. De plus, en cas d'indisponibilité du dirigeant, l'existence d'un comité exécutif et de deux administrateurs indépendants devrait permettre d'assurer une transition efficace ; R15/R16/R17/R18 : A ce jour, aucun de ces sujets n'est d'actualité pour le Groupe. Si l'un ou l'autre le devenait, les recommandations seraient adoptées.

Enfin, les dispositions de l'article L.225-18-1 du code de commerce imposent, à ce jour que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 %. A ce jour, la Société se conforme aux dispositions légales, le Conseil d'administration étant composé de cinq membres dont une femme et quatre hommes.

Cette proportion ne pourra être inférieure à 40% à l'issue de la première assemblée générale appelée à statuer sur des nominations à compter du 1^{er} janvier 2020 dès lors que pendant trois exercices consécutifs à compter du 1^{er} janvier 2017, la Société aura employé un nombre moyen d'au moins deux cent cinquante salariés permanents et aura présenté un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros, ce qui devrait être le cas pour le Groupe.

Toute nomination ou désignation en violation de ces dispositions et qui n'aurait pas pour effet de remédier à une telle irrégularité serait nulle. La Société entend se conformer à ces dispositions légales et se mettra en conformité avec la réglementation dès lors qu'il sera concerné.

3.8 ■ Modalités particulières de participations des actionnaires à l'Assemblée générale

Les dispositions du titre IV des statuts fixent l'ensemble des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

3.9 ■ Mention dans le rapport de gestion des informations portant sur la structure du capital de la société

Les informations portant sur la structure du capital sont reprises dans le rapport gestion en article 1.15.

3.10 ■ Risque financier liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société

Le Groupe est fortement mobilisé sur le développement des nouveaux moyens de propulsion électrique. A titre d'exemple, le Groupe PAROT, sur les directives des constructeurs FCA, FORD et MAZDA, prévoit la distribution et la réparation des véhicules électriques. Au cours de l'année 2020, 17 de nos concessions seront dotées de bornes électriques, en sus des concessions BMW Mini, déjà toutes équipées. Le développement des véhicules électriques fait partie intégrante de l'adaptation de l'entreprise au changement climatique.

3.11 ■ Limitations éventuelles que le conseil a apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Néant.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Alexandre PAROT

Président du Conseil d'Administration